NOM Prénom ADRESSE Email

> Madame, Monsieur le Maire MAIRIE ADRESSE

## RAR numéro XXXXXXX

Par Email: mail mairie

OBJET : Demande de mesures de sécurité publique à la chasse

Madame, Monsieur le Maire,

Le Maire de la Commue est compétent pour édicter, sur le fondement notamment de l'article L. 2212-2 du CGCT, un arrêté interdisant les actions de chasses dans un périmètre précisé compte tenu des atteintes portées à la sécurité des habitations de la Commune.

Je vous demande de prendre un arrêté de police administrative interdisant la chasse à moins de XXXX mètres autour de la zone d'habitations de.......

Expliquer en détail les lieux, les risques, les incidents, tous les arguments étayant la demande, avec photos et plans.

La compétence préfectorale en matière de chasse ne fait pas obstacle au pouvoir de police du maire pour la prévention des risques de sécurité publique à la chasse ainsi que l'a confirmé le juge administratif (Conseil d'Etat 13 septembre 2015 n° 127553B, la CAA Bordeaux 15 janvier 2008 n° 05BX02220).

A défaut, la responsabilité du Maire peut être engagée. En effet, le Conseil d'Etat considère que la carence du maire à prendre les mesures de police nécessaires constitue une faute grave de nature à engager la responsabilité de la commune (CE, 26 juillet 1918, Epoux LEMONNIER).

L'inaction du Maire au titre de ses pouvoirs de police engage la responsabilité du Maire et/ou de la commune y compris en l'absence de péril grave ainsi que l'a jugé le Conseil d'État en 2024 (Conseil d'État, 28 mars 2024, n° 470272). L'illégalité de l'abstention du Maire peut être source de responsabilité pénale (Cass. crim. 18 juillet 1995, n° D94-85.249D).

Il ne faut pas attendre un accident mortel ou avec blessures graves pour prendre les mesures de prévention qui s'imposent.

Voici quelques exemples d'arrêtés pris par des Maires soucieux de la sécurité de leurs administrés : <a href="https://www.ville-leguevin.fr/wp-content/uploads/2022/12/2019-01-pm-785-la">https://www.ville-leguevin.fr/wp-content/uploads/2022/12/2019-01-pm-785-la</a> chasse.pdf

 $\frac{https://www.mairie-rousies.fr/actualites/arrete-municipal-reglementant-la-pratique-de-la-chasse-sur-le-territoire-communal-de-rousies-\\ \underline{1e74d03a-6c3b-4b7f-b37f-a900fa7ee521}$ 

https://www.maurepas.fr/download/QUE\_FAIRE\_A\_MAUREPAS/maurepas\_ville\_nature/arrete\_chasse\_maurepas\_1997.pdf

https://www.nosamislesanimaux.com/resources/Arr%C3%AAt%C3%A9-restriction-chasse-Marsat-24-ao%C3%BBt-2022.pdf https://marsat.fr/wp-content/uploads/2022/11/2022-125-CHASSE-AVEC-AR.pdf

 $https://www.\underline{nosamislesanimaux.com/resources/AM-interdiction-chasse-Lignan-sur-Orb-8-d\%C3\%A9c-2023.pdf$ 

Et voici les bilans OFB expliquant les *accidents* et *incidents* de chasse et la dangerosité pour les habitations et les routes du fait de la portée des armes :

https://www.ofb.gouv.fr/sites/default/files/Fichiers/Doc%20strat%C3%A9giques/bilan-accidents-incidents-chasse-2021-2022.pdf

https://www.cours-appel.justice.fr/sites/default/files/2024-06/bilan%20des%20accidents%20et%20incidents%20de%20chasse%202022-2023.pdf

Ces bilans ne prennent pas en compte les mises en danger de la vie d'autrui en l'absence de dommages. Ce risque est de la compétence du Maire qui détient les pouvoirs de police de prévention des risques de sécurité publique.

Dans l'attente de votre décision, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de mes salutations distinguées.

**Signature**